

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25.	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

Gare de Saumur (Service journalier).

Départs de Saumur pour Nantes.		Départ de Saumur pour Paris.	
6 heures 36 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 49 minut. matin,	Express.
4 — 10 — —	Express.	11 — 50 — —	Omnibus.
2 — 58 — —	matin, Express-Poste.	6 — 36 — —	soir, Omnibus.
10 — 23 — —	Omnibus.	8 — 58 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, GODEROY, et M<sup>lle</sup> NIVERLET, libraires ;

A PARIS, Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

CHRONIQUE POLITIQUE.

La conclusion de la paix inspire les réflexions suivantes au *Journal de Constantinople* :

« Quoique les dispositions du traité de paix ne soient encore connues que des gouvernements signataires, on peut néanmoins dire, et s'en réjouir, que le Congrès de Paris de 1856 a réparé la grande erreur du Congrès de Vienne de 1815 ; la Turquie fait désormais partie du concert européen, et elle en partagera les droits et les devoirs. Sur ce point important comme sur tant d'autres, la Sublime-Porte l'a emporté sur la volonté du Cabinet de St-Petersbourg qui, en 1815 et depuis, avait empêché l'empire ottoman d'entrer dans la solidarité des intérêts de l'Europe.

« Cette guerre, bénie du ciel, a prouvé que la Turquie avait une armée valeureuse et capable de faire respecter ses droits ; maintenant elle a à cœur, tout en perfectionnant son organisation militaire, de prouver qu'elle veut ne pas rester en arrière dans la voie des établissements publics et des grands travaux qui assurent la grandeur et la richesse des Etats civilisés. En y marchant avec résolution et sagesse, elle convaincra ses alliés et toute l'Europe, de la manière la plus glorieuse, qu'elle était digne des sympathies et du noble appui qu'ils lui ont prêtés dans la guerre qui vient de se terminer par le traité du 30 mars.

La Prusse, si l'on en croit la *Gazette de Cologne*, devra avoir un bâtiment de guerre en station aux Bouches du Danube, ainsi que chacune des puissances contractantes.

Paris, mardi 15 avril 1856. — Les premiers plénipotentiaires du Congrès ont commencé aujourd'hui leurs visites de départ.

Le dîner et la fête donnés, hier soir, aux plénipotentiaires par M. le Préfet de la Seine ont été extrêmement brillants. Quatre-vingt-dix personnes ont pris part au dîner. Outre les plénipotentiaires, les ministres et le corps municipal, il y avait plu-

sieurs maréchaux et hauts fonctionnaires. Le dîner a fini à 9 heures et demie par des toasts en l'honneur de la paix.

Le spectacle a commencé à 10 heures et n'a fini qu'à une heure du matin. On peut dire que jamais il n'a été vu de salle comme la galerie des fêtes, transformée, avec ses belles peintures, ses marbres, ses tentures d'or, de soie et de velours, en une féerique salle de spectacle.

Sur le devant, assises dans des fauteuils dorés, étaient rangées les dames, les hommes se tenaient derrière.

L'Alboni et M<sup>lle</sup> Dupré ont été fort applaudies. Tous les artistes, qui avaient pour loges des salons magnifiques, ont été invités à un souper splendide. — Havas.

Nous lisons dans l'*Indépendance belge*.

On écrit d'Algérie que le maréchal Randon a annoncé particulièrement à tous les chefs de service que l'Algérie verrait l'Empereur. C'est d'autant plus significatif, quel'on raconte qu'il y a quelque temps des crédits avaient été demandés par le gouverneur général de l'Algérie au ministère de la guerre pour recevoir dignement le souverain au palais du gouvernement à Alger, et qu'on n'avait point pensé qu'il y eût lieu de les accorder. Il faut donc que le maréchal Randon ait des raisons nouvelles et positives d'être sûr de son fait pour se prononcer de la sorte. Je ne pense pas cependant que le voyage de Sa Majesté dans notre colonie africaine puisse s'effectuer de suite.

L'Empereur ne saurait partir en ce moment. La ratification du traité, la cérémonie religieuse et civile des relevailles de l'Impératrice qui doit avoir lieu vers le 1<sup>er</sup> mai (ça toujours été à tort qu'on a prétendu que Sa Majesté devrait sortir avant cette cérémonie), une fête chez la princesse Mathilde, qui doit, dans le courant du mois, solenniser cet événement, tout indique que l'Empereur ne pourrait quitter la capitale avant un ou deux mois. Bien plus, le câble électrique dont le fonctionnement est une condition indispensable du séjour de Sa Majesté en Algérie, ne sera posé au plus tôt qu'à la fin

de mai. Au 1<sup>er</sup> juin arrive le baptême, et d'ailleurs, à dater de cette époque jusqu'à la fin de septembre, les chaleurs rendent le séjour de l'Algérie pénible à qui n'y est pas habitué. A moins de combinaisons tout-à-fait imprévues et improbables, le voyage de l'Empereur coïnciderait donc avec l'expédition de Kabylie ; mais je n'ai pas besoin d'ajouter que l'on regarde comme complètement dénués de vraisemblance les bruits qui attribuent à l'Empereur le dessein de prendre le commandement de cette expédition. J'ajoute en dernier lieu, pour motiver ma conviction dans ce retard, que les journaux de Lyon démentent le bruit de l'arrivée prochaine de l'Empereur dans leurs murs.

On nous écrit de Constantinople, à la date du 3 avril, que, trois jours avant, le Sultan avait envoyé son premier aide-de-camp et son premier chambellan, complimenter MM. les représentants de la France, de l'Angleterre et de l'Autriche, sur l'heureuse conclusion de la paix. Pendant toute la journée (c'était le 31 mars), on a continué à tirer des salves d'artillerie sur tous les points de la capitale en signe de réjouissance, et, le soir, les édifices publics et un grand nombre de maisons particulières, tant à Constantinople que dans d'autres quartiers, ont été brillamment illuminés.

Le lendemain, de nouvelles salves ont été tirées au lever du soleil et à huit heures du matin. A onze, tous les ministres et les hauts fonctionnaires se sont rendus au palais de Tchéragan pour offrir leurs félicitations au Sultan à l'occasion de la paix.

On écrit de Kamiesch, en date du 1<sup>er</sup>, que l'on ne connaissait pas encore officiellement en Crimée la conclusion de la paix, mais que le général russe en avait fait donner, le jour même, la nouvelle au maréchal Pélissier. On continuait à embarquer, à Kamiesch, des quantités considérables de matériel sur plusieurs bâtiments de guerre français. Le nombre des malades tendait à diminuer. (*Constitutionnel*.)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Berlin, lundi 14 avril. — « L'Empereur de Russie est parti pour Moscou avec les grands-ducs.

FEUILLETON

MAITRE CAYEUX.

(Suite.)

Marcheur communiqua son observation à sa fille, car c'était pour sa tendresse paternelle une première victoire.

— En une minute tu es redevenue belle ! Oh ! reste comme tu es-là. Ne reprends plus cette pâleur qui m'effrayait tant ce matin !

— Voyez-vous, mon père, ces couleurs que vous aimez tant viennent du cœur comme des fleurs de joie : des qu'on les arrose avec des larmes, elles s'étiolent et meurent, mais maintenant que j'ai en vous un consolateur, je me sens heureuse.

— Nous éprouvons d'ailleurs le bonheur que donne l'indépendance. Oui, nous avons brisé nos fers à nous tous deux ! Nous agissons désormais comme bon nous semblera, ne consultant que notre cœur. Si ton oncle y tresse à redire, ce qui n'est pas douteux pour moi, nous lui exprimerons tous nos regrets et nous quitterons sa maison. Nous saurons travailler pour vivre, va ! Et d'ailleurs, contentement passe richesse ! Tu te marieras selon ton inclination, et moi, je vivrai avec ton mari et toi. M. Amédée ne plait pas à Cayeux, parce qu'il n'a pas

la passion de la chicane ; il me convient tel qu'il est, à moi : il a de l'intelligence et de l'honnêteté.

— On peut même dire qu'il a de l'esprit se hâta d'ajouter Rose, triomphante.

— Je ne crois pas que parce qu'il serait fort en procédure, il ferait un meilleur mari. Du reste, au besoin, il serait aussi bon avoué que qui que ce soit ! Mais je ne m'inquiète ni de ses facultés, ni sa fortune. Tu l'aimes ; voilà pour moi le grand mot ! Je ne pense pas, comme ton oncle, qu'une jeune personne doive étouffer et ranimer à son gré les flammes de son cœur, comme s'il s'agissait d'une cheminée à la prussienne.

— Oh ! comme vous parlez bien, mon père ! Jamais mon oncle a été aussi éloquent, je vous le jure !

— Il disait non, et moi je dis oui. Mais, enfin, c'est parfaitement convenu : je t'autorise à regarder M. Amédée comme ton futur époux. Je ne sais pas quand votre mariage pourra se faire, par exemple ; mais il se fera !

— Nous pouvons bien attendre, puisque nous nous verrons tous les jours.

— Il faudra qu'il pense sérieusement à se créer une petite indépendance, lui aussi. J'en causerai avec lui, je l'aiderai de mon expérience.

— Ah ! fit Rose en s'abandonnant aux extases de l'amour heureux, il me semble que j'ai passé dans les entrailles de la terre une nuit longue comme une année, et que maintenant je revois un ciel bleu.

VIII.

QUEGREN'S LEO QUEM DEVORET.

Miot éprouvait depuis peu d'inexprimables angoisses. Des voix mystérieuses lui disaient que quelqu'un jouissait auprès de lui d'un bonheur ineffable ; mais il ne pouvait parvenir à découvrir si c'était Amédée ou maître Cayeux lui-même. M<sup>lle</sup> Amélie Spielger, qu'il avait vue, aux fenêtres, sourire ou regarder d'une certaine façon, devait être la cause de l'amoureuse perturbation qu'il pressentait. Diverses circonstances, très-futiles aux yeux de tout autre, lumineuses aux siens, lui donnèrent à penser que le patron et le clerc audacieux formaient à leur insu une sorte d'association au profit de M<sup>lle</sup> Spielger, mais aux dépens de son honneur. Ainsi accommodé, par les caprices de cette méchante imagination, quel pot aux roses eût été à découvrir ! Il y trouvait à la fois l'humiliation de maître Cayeux et la perte d'Amédée. Mais comment mettre la main sur les fils de cette intrigue ! Il avait beau épier le patron, le jeune clerc, la pianiste et la soubrette, qu'il saluait en sa qualité de voisine lorsqu'il la rencontrait dans la rue, aucune preuve certaine ne lui était donnée. Engagé dans une voie tortueuse, il s'y perdait à chaque instant, il en résultait pour lui de fiévreuses insomnies. Souvent, dans l'espoir de surprendre quelque fait nouveau, il se promenait, de neuf heures à minuit, dans la petite rue par laquelle on arrivait chez les Spielger, ayant soin de ne

» La légion gréco russe a été dissoute.  
» La gazette de la Bourse de Berlin dément le bruit d'un nouvel emprunt russe. Berlin est désigné comme rendez-vous de plusieurs monarches. »

Madrid, lundi 14 avril. — « On a nommé une municipalité à Valence. Le gouvernement procède énergiquement. La tranquillité continue. — Havas.

#### EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — Si le *Herald* est exactement renseigné, 10,000 hommes de troupes anglaises doivent être envoyés de la Crimée au Canada, sous les ordres de sir Richard Eyre.

D'un autre côté, le *Chronicle* dit : « Samedi, les lords de l'amirauté ont fait annoncer au Lloyd royal exchange, que l'on demandait des navires pour transporter 458 tonnes de poudre et de munitions de guerre à Québec, et 232 tonnes de poudre et de munitions à Montréal, au Canada. Cet approvisionnement extraordinaire de matériel de guerre pour nos colonies de l'Amérique du Nord ne ressemble pas trop à une solution pacifique de nos différends avec les Etats-Unis. »

ESPAGNE. — La *Epoca* raconte en ces termes les derniers événements de Valence :

« Le dimanche 6, dans la matinée, on procédait, à l'ayuntamiento, au tirage au sort pour le recrutement, lorsque des groupes nombreux envahirent la salle du conseil aux cris de : « A bas les autorités ! plus de conscription ! » et autres cris subversifs. Les révoltés s'emparèrent des urnes du tirage, les mirent en pièces et menacèrent de mort les membres de l'ayuntamiento, tous progressistes, qui procédaient à l'opération. L'alcade don José Escribe, contre lequel plusieurs coups de feu furent tirés, fut sauvé miraculeusement par le courage héroïque d'un sergent de la garde civile. La salle du conseil resta au pouvoir des émeutiers, dont la plus grande partie se composait de pompiers de la milice nationale et d'environ quatre cents individus à mine sinistre, que le chemin de fer avait amenés dans la matinée même des villes environnantes.

» Les autorités, qui savaient depuis longtemps ce qui se tramait soit sous prétexte des droits d'octroi, soit sous celui de la conscription, étaient préparées à tout événement. Au bruit des premiers coups de feu, M. Rispalès, doyen de la députation provinciale, qui, en cette qualité, remplissait par intérim les fonctions de gouverneur civil, en l'absence de M. Mascaros, titulaire, a remis le commandement au capitaine-général, qui publia un bando, lequel étant resté sans effet sur les groupes, qui persistaient dans leur attitude hostile, on dut recourir à la force.

» L'émeute était maîtresse de la place San-Francisco, et, au milieu des révoltés, on voyait quelques douzaines de miliciens.

» Le reste de la milice nationale, fidèle à ses devoirs, était accourue au poste que lui avait désigné, à l'avance, l'autorité. Le général Villalonga, s'étant mis à la tête d'une colonne composée de 200 fantassins, 30 cavaliers et 4 pièces d'artillerie, entra dans la place San-Francisco, malgré le feu que les révoltés ouvrirent contre lui. Une lutte s'engagea, dans laquelle le canon dut jouer contre les édifices qui étaient au pouvoir des insurgés, et des balcons

des fenêtres desquels ils causaient des pertes sensibles dans la troupe. Au bout de trois heures de combat, les insurgés, qui, au commencement de l'action, se composaient de plusieurs centaines d'individus et qui avaient même attaqué plusieurs postes militaires, entre autres celui de la porte de Serranos, s'étaient mis en complète retraite.

» Tous les édifices occupés par eux tombèrent au pouvoir de la troupe, et celle-ci put se saisir de quelques-uns des émeutiers, les armes à la main. Ce résultat ne fut pas obtenu sans lutte et sans qu'il fût nécessaire de faire un grand usage de l'artillerie, sans charges de cavalerie sur les révoltés et sans avoir à déplorer des pertes sensibles. On compte, entre tués et blessés, une quarantaine de personnes, et parmi les morts un sous-lieutenant et six soldats.

» A sept heures du soir, l'ordre et la tranquillité matérielle étaient rétablis de tous côtés. Lundi, il y avait cette agitation qu'on remarque le lendemain d'un événement de cette nature ; mais grâce aux mesures adoptées par les autorités et la décision de l'armée, de la plus grande partie de la milice et de la partie saine de la population, on avait l'assurance que les tristes scènes de la veille ne se renouveleraient pas. Nous ignorons complètement ce qui a pu se passer hier et quelles sont les mesures qui auront été prises par les autorités. On parlait du désarmement de la milice nationale de Valence, et on disait que tous les députés de la province de Valence avaient offert leurs services aux autorités et au gouvernement, dans l'intérêt des lois et de l'ordre social. On nous assure que le mouvement de Valence avait des ramifications à Murcie, Carthagène et Barcelone. »

— On lit dans le *Constitutionnel* :

Nous avons, par Barcelone et Perpignan, des nouvelles plus fraîches que celles qui nous viennent par Madrid.

Le jour de la lutte, dans la rue de los Carniceros, il avait été élevé une barricade, défendue par 300 insurgés, qui ne fut pas élevée sans de grandes pertes de part et d'autre. Dans un autre endroit, une patrouille de cinq soldats a été entourée et mise à mort.

Le 8, la commission militaire, instituée en vertu de la déclaration d'état de guerre fonctionnait déjà, et 130 insurgés, saisis les armes à la main, avaient comparu devant ce tribunal, et l'on en avait déjà envoyé au Graó (Port de Valence) un certain nombre pour être embarqués et expédiés au fort Murviedoo. On devine assez quel a été le sort des autres.

Le cri des insurgés était : *Vive Espartero ! Vive la Liberté !* comme dans les autres émeutes qui ont éclaté dans ces derniers temps en Espagne et dans les sens les plus divers.

Ces nouvelles sont extraites du journal de Barcelone *el Progreso*, du 10 de ce mois.

RUSSIE. — On nous écrit de Saint-Petersbourg :

« Il existe en Russie une loi qui défend à la noblesse russe d'envoyer ses enfants à l'étranger pour y perfectionner leurs études dans les universités célèbres. Cette mesure, funeste au développement intellectuel et moral de la jeunesse moscovite, était une conséquence du système d'isolement adopté par les czars.

» A l'avenir, il sera permis à la noblesse russe d'envoyer ses enfants étudier dans les universités étrangères ; et, de plus, tout individu, commerçant, propriétaire, artiste, pourra voyager librement en Europe avec un passeport russe, qui ne coûtera que quelques roubles, au lieu des sommes énormes qu'il fallait payer autrefois. Cette disposition est d'une haute importance et donnera un grand développement en Russie aux entreprises industrielles, qui, par le manque de personnes capables, sont pour la plus grande partie entre les mains des étrangers. » (*Constitutionnel*.)

#### FAITS DIVERS.

L'administration française a fait étudier et paraît disposée à appliquer le système des libérations conditionnelles et révocables, tel qu'il est pratiqué depuis deux ans avec succès en Angleterre et qu'il a été exposé dans le *Mémoire sur la nouvelle législation pénale et pénitentiaire de l'Angleterre*, publié par M. Léon Vidal inspecteur général des prisons. On assure même qu'un projet détaillé sur cette question importante a été rédigé par un éminent magistrat et qu'il a été soumis à des appréciations supérieures qui lui ont été favorables. Cette innovation dans la législation criminelle est aussi à l'étude en Prusse et en Belgique. S. A. I. le prince Napoléon a fait remettre une belle médaille, en témoignage de ses sympathies à M. Léon Vidal, qui avait eu l'honneur de lui adresser l'hommage d'un exemplaire de son mémoire. Ce publiciste a reçu de M. le secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques une lettre par laquelle M. Mignet lui annonce que l'Académie a ordonné le dépôt de cet ouvrage à la bibliothèque de l'Institut où ses membres pourront le lire avec fruit et l'apprécier comme le mérite l'importance de ce mémoire. — Havas.

— On écrit de Grimaud, le 10 avril, à l'*Union du Var* :

« Il est sérieusement question de l'établissement prochain d'un camp de 25,000 hommes dans la plaine de Cavalaire. Le terrain était exploré par le général Fleury, aide-de-camp de l'Empereur, qui était accompagné d'un intendant de l'armée. Le général, qui avait mission de visiter tous les points de la côte entre les îles d'Hyères et Antibes, s'est déterminé, dit-on, sans hésitation pour Cavalaire.

» Le camp projeté sera formé par des troupes appartenant à divers corps de l'armée d'Orient. Il est question aussi de l'établissement d'un hôpital dans l'île du Levant, l'une des îles d'Hyères. Les malades pourraient être évacués sur ce point dans moins de trois heures.

» Nous croyons que l'emplacement du camp ne pourrait être mieux choisi. On sait que les armées romaines y faisaient de longues haltes lorsqu'elles se rendaient d'Italie en Espagne. »

« Si nos renseignements sont exacts, ajoute le *Toulonnais*, il s'agirait d'un camp de 40,000 hommes, et les travaux d'installation commenceraient bientôt. »

— L'Empereur vient d'accorder un bureau de tabac à M<sup>me</sup> Duparc, veuve d'un capitaine de frégate mort en activité de service dans la Baltique. Sa Majesté a ordonné à son architecte de faire construire

pas approcher de trop près la maison et de relever le collet de son paletot, afin de ne pas être reconnu. Mais il n'y avait pas une porte mal condamnée entre la demeure des artistes et celle de l'avoué ! Il se retirait, après avoir vu rentrer le chef d'orchestre les mains embarrassées de victuailles. Comme on le voit Amédée, l'avait donc échappé belle le soir où il sortait de chez M<sup>me</sup> Spielger.

Miot se couchait en proie à une fièvre d'amertume qui le privait de sommeil et le forçait à se lever avant l'aurore, pour chercher dans la fraîcheur de l'air un adoucissement à ses maux. Constamment ramené par sa préoccupation dans le quartier qu'habitait maître Cayeux, il aperçut un jour, à six heures du matin, M. Marcheur et sa fille s'éloignant de la maison à grands pas et retournant la tête par moments, comme s'ils avaient craint d'être suivis.

Miot se blottit dans le recoin d'une porte, et il ne s'élança derrière eux que lorsqu'ils se furent suffisamment éloignés. Il ne se ressentait plus de sa fièvre, la paix venait de redescendre dans son âme, car l'espoir de pénétrer quelque secret suffisait à son bonheur. Rose retournait la tête fréquemment ; donc elle avait intérêt à n'être pas surprise dans sa promenade. Maintenant, espérait-elle cacher un mystère innocent ? Hélas ! pour Miot, la complicité de Marcheur était d'un bien mauvais augure.

Ils prirent la route des champs.

Toutefois, sa curiosité eut à triompher de plus d'un obstacle. Tantôt, un cours d'eau bourbeux et profond, sinon très-large, tantôt une haie épaisse s'opposaient à sa marche masquée. Sa persévérance lui coûta des sauts périlleux et des accrocs à ses vêtements ; mais il passa. Enfin, Marcheur et sa fille se dirigèrent vers la forêt et, à travers les arbres, il les suivit plus aisément qu'en rase campagne.

Quand il les vit, il ralentit le pas, il attendit, courbé dans des broussailles. Ils s'assirent, il se coucha harassé, commençant à douter de ce qu'il appelait sa chance. La forêt paraissait entièrement déserte, on n'y voyait à pareille heure aucun cavalier fringant. A peine si dans le lointain on entendait le bruit de la cognée, pratiquant des coupes sombres sans doute.

— C'est pour parler plus à leur aise de quelque mystérieuse affaire qu'ils sont venus si loin, pensa-t-il, désespéré.

S'il avait pu au moins surprendre leur conversation ! Mais comment s'approcher d'eux ! Ils occupaient la crête d'un rocher, au milieu d'une espèce de clairière, et, en outre, Rose se levait à chaque instant pour plonger de doubles regards de tous côtés, sous prétexte d'admirer la sauvage solitude. Miot s'en tint à la prudence du serpent ; c'est pourquoi, en rampant dans les chemins creux, il s'avança de manière à pouvoir saisir quelques mots

lorsque Rose ou Marcheur parlaient sur ce ton élevé auquel la voix se laisse si facilement porter, dans les forêts par les séductions euphoniques des échos.

— Vois, disait le père, les couleurs admirablement tendres de cette végétation naissante ! Quels parfums printaniers s'en exhalent ! Entends-tu le chant du loriot ? Cet oiseau suspend son nid, comme un hamac, à deux branches. Ne se croirait-on pas ici à cent lieues de la ville ? Asseois-toi sur ce carreau de mousse brodé de fleurs.

Rose s'asseyait bien pendant un instant ; mais une perplexité qu'elle ne pouvait dissimuler complètement la forçait à se redresser aussitôt. Marcheur, qui avait compté sur les heureuses inspirations d'Amédée, et qui voulait laisser au hasard sa part de responsabilité dans la rencontre de nos amoureux, feignait de ne point s'apercevoir de ce manège.

— Je ne suis point fatiguée, disait-elle, et il me semble que la forêt est encore plus belle là-bas qu'ici ?

— Tu te trompes, ma chère enfant, ce point de vue, tout borné qu'il soit, est le plus admirable de tous.

— Est-ce de ce côté, se décida-t-elle enfin à demander non sans effort, que M. Amédée vient se promener ?

— Nous nous rencontrons ordinairement dans cette forêt, oui, ma chère petite.

— C'est qu'elle est bien grande, la forêt, fit Rose en ramassant de petits cailloux blancs, elle a au moins deux lieues de large et autant de long !

l'établissement nécessaire à M<sup>me</sup> Duparc dans l'enceinte du bois de Boulogne. (Constitutionnel.)

— Le Nord publie ce qui suit :

« Tous les ornements et costumes du sacre de l'empereur Napoléon sont prêts. Il ne manquait plus que le manteau impérial pour cette cérémonie. Mais l'ordre a été donné récemment de le faire confectionner, et il est maintenant entre les mains des brodeuses. On ne sait pas encore si l'Empereur se fera sacrer à Notre-Dame de Paris, comme son oncle, ou à Reims, comme les anciens rois de France. »

— Nous avons dit qu'un jeune conscrit du département de l'Oise, de la classe de 1855, dont la femme était devenue mère dans la journée du 16 mars, avait obtenu de Sa Majesté l'Empereur l'exonération du service militaire. Voici comment on rapporte les circonstances du fait :

Le jeune soldat en question s'était marié avant le tirage au sort. Cette précipitation, peu prudente, ne le mettait pas à l'abri des exigences de la loi. Admis par le conseil de révision, il ne songeait plus qu'à obéir, lorsque parut au *Moniteur* la décision de Sa Majesté portant que l'Empereur et l'Impératrice seraient parrain et marraine des enfants légitimes nés le même jour que le Prince Impérial.

Le pauvre conscrit n'hésita pas. Il écrivit aussitôt à l'Empereur, exposa sa position sans rien demander, mais protestant que sa grande consolation en quittant sa jeune famille était de laisser son enfant sous la protection d'un aussi auguste parrain. Cela fait, le jeune soldat prit son bâton de voyage et se rendit à Beauvais pour obéir à l'ordre d'appel. C'est là qu'il reçut l'heureuse nouvelle de sa libération. (Constitutionnel.)

— Voici en quels termes le *Figaro* annonce la remise de ses condamnations judiciaires :

« L'Empereur a bien voulu accueillir favorablement la pétition de *Figaro* au Prince Impérial. Remise pleine et entière est faite au journal de toutes les condamnations encourues par lui jusqu'à ce jour. Dans la situation désespérée où les lois qui régissent la presse plaçaient notre publication, supprimée de droit après deux condamnations, nous avions cru devoir appeler, de la législation qui nous frappait, à l'indulgence du chef de l'Etat. Nous l'avions fait publiquement, et pour rester fidèle à notre caractère, c'est publiquement aussi que nous devons nous montrer profondément touché de la mesure de clémence qui sauve la vie à *Figaro*. La voix du cœur est bonne conseillère, et celui qui l'écoute ne transige pas plus avec sa reconnaissance qu'avec ses principes et son devoir. » — H. de Villemessant.

— On lit dans la *Patrie* : « L'Afrique possède un animal disgracieux, il est vrai, mais dont la domesticité pourrait valoir à notre colonie algérienne, et peut-être un jour au midi de la France, des produits notables en alimentation, en parure, en argent. Cet animal, aux longues pattes et au long cou, c'est l'autruche. M. le docteur Gosse, de Genève, a lu à la Société d'acclimatation, sur l'utilité de cet oiseau et le parti qu'on peut en tirer, un rapport dont le *Journal des Débats* donne une analyse intéressante. S'il faut en croire les professeurs de notre musée et le grand Cuvier, la chair de l'autruche est parfaite, la

graisse est bonne et les femelles pondent des œufs qui sont, dit-on, excellents. Avec un seul œuf on ferait, à ce qu'il paraît, une omelette pour huit personnes; l'incubation artificielle semble être praticable, ce qui est d'une haute importance. Par exemple, l'infatigable estomac de l'autruche a des exigences auxquelles il faut se mettre en mesure de satisfaire. Tout est pour elle l'objet de convoitise et d'adroits larcins. C'est un des meilleurs filous à la tire que l'on connaisse; et d'un autre côté rien n'étonne, ne rebut, ou ne lasse sa puissance digestive. MM. Varreaux, les habiles naturalistes du Cap, ont vu l'une de leurs autruches ingurgiter à la fois un gros morceau de savon et un bougeoir en cuivre. Le bougeoir fut rejeté quelque temps après, mais déjà tordu, déjà complètement déformé, presque aplati.

Heureusement qu'il est possible sinon de satisfaire du moins de régler et même d'ajourner ce grand appétit. Les autruches ne mangent par jour au Jardin-des-Plantes qu'un litre d'orge et 500 grammes de pain. Elles peuvent même, faculté propre aux enfants du désert, jeûner longtemps et boire fort peu. Les nègres montent les autruches comme des chevaux. Leur vitesse est infatigable. Les chiffres vont nous donner une idée de ce que pourrait rapporter la domestication de l'autruche.

*Produits une fois donnés* : Chair. Chaque autruche en donne en moyenne 30 kilog. La viande de mouton se vendant en Algérie 1 fr. 45 c. le kil., et la chair de l'autruche ne pouvant être à moindre prix, on aurait pour les 30 kilogrammes. . . . 43 fr. 50 c.

*Graisse*. — En portant au plus bas prix la graisse d'autruche à 2 fr. 50 le kil., et chaque autruche en donnant 20 kil., le produit serait de . . . . . 50 »

93 fr. 50 c.

*Produits annuels*. — *Œufs*. — Un œuf d'autruche coûte frais 1 fr. 50 en Algérie. La ville d'Alger les paie 3 fr. 50. Ils y ont été vendus 5 fr. en 1856 (renseignements donnés par M. le général Daumas). La ponte d'une autruche peut être de 40 œufs par an, qui seulement à 3 fr. 50 la pièce donnerait 140 fr. Quant aux plumes d'autruche, on sait que la mode en dure depuis quatre mille ans. Elles ornaient le front des rois d'Egypte et servent encore aujourd'hui d'attributs à la grandeur et de parure à la beauté. Le commerce des plumes d'autruches occasionne aux maisons de commerce qui s'en occupent à Paris un mouvement annuel de trois millions. Ce qui paraît prouvé d'après les scrupuleuses études faites sur ce genre de commerce par M. Gosse, c'est que les plumes d'une autruche privée rapporteraient par an 250 fr. au moins. A s'en tenir aux divers produits que nous venons d'énumérer un revenu tel ne vaut-il pas l'acclimatation ? »

— Nous lisons dans le *Journal d'Agriculture pratique* :

« Il y a quelques années, on ne pouvait trouver le moyen de se procurer un animal reproducteur de quelque valeur : aujourd'hui les occasions se multiplient. Ainsi nous avons déjà annoncé que le 9 avril il y aura, à Gevrolles (Côte-d'Or), une vente de beaux béliers mérinos et mauchamp-mérinos. Le 10 mai, on vendra à Grand-Jouan (Loire-Inférieure) 1 taureau durham, 1 durham-breton, 2 taureaux aysr-

hire, plus 20 vaches, 2 pouliches, une mule, plus des béliers et brebis southdowns, et des verrats et truies new-Leicester, M. Allier, à Petit-Bourg (Seine-et-Oise), a commencé à vendre à l'amiable des béliers southdowns, des taureaux et génisses durhams, des verrats new-Leicester et Essex (grandes races), et des verrats d'Yorkshire (petites races). Nous ne devons pas seulement parler du Nord ou du Centre; le Midi a droit à notre sollicitude; là l'amélioration du bétail marche comme partout, mais les difficultés sont plus grandes. Un propriétaire, éleveur dans la Haute-Garonne, M. Penent, a eu l'idée d'affermir, à Bagnères de Luchon, plusieurs prairies, d'y mettre des béliers southdown et dishley, et de prendre des brebis en garde de mai à septembre.

— Un mariage vient de s'accomplir dans la commune de Fouzè (canton de Walcourt) dans des conditions assez remarquables pour être signalées. La veuve S..., qui, d'une première union a eu douze enfants dont huit son vivants, vient, après vingt mois de veuvage, de convoler en secondes noces, et âgée de 36 ans, à peine, elle espère n'avoir fourni encore que la moitié de sa lignée. — Havas.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Le conseil municipal de Marseille a résolu d'offrir un banquet à M. le maréchal Pélissier et à son état-major. Le maréchal est attendu dans cette ville à la fin du mois.

Berlin, le 13 avril. — « Le ministre de la guerre a déclaré à la chambre des députés que le roi avait donné l'ordre de suspendre toutes les mesures concernant le pied de guerre (kriegsbereitschaft).

Madrid, 13 avril. — « La garnison de Valence a été renforcée.

« Le conseil de guerre juge les individus arrêtés. »  
« Les opérations de la conscription auront lieu aujourd'hui sans rémission. La tranquillité est rétablie. »

Londres, 16 avril. — « Des bruits circulent parmi les tories, d'après lesquels sir James Graham et M. Sidney auxquels se joindrait peut-être plus tard M. Gladstone, remplaceraient, dans le cabinet Palmerston, lord Granville, M. Labouchère et lord Paumure qui donneraient leur démission.

« La condition que sir James Graham mettrait à son entrée dans le cabinet, serait la réconciliation de l'Angleterre avec les Etats-Unis. » — Havas.

#### CHRONIQUE LOCALE.

La commission nommée par le Corps-Législatif pour examiner le projet de loi relatif à l'emprunt de la ville de Saumur, se compose comme suit :

1<sup>er</sup> bureau, M. le comte de Flavigny. — 2<sup>e</sup> bureau, M. le comte Janvier-Delamotte. — 3<sup>e</sup> bureau, M. Leclerc (Jules). — 4<sup>e</sup> bureau, M. Louvet. — 5<sup>e</sup> bureau, M. Fleury (Anselme). — 6<sup>e</sup> bureau, M. Bucher de Chauvigné. — 7<sup>e</sup> bureau, M. Duboys (d'Angers).

C'est les 7 et 8 mai prochain, que se tiendra, à Napoléon-Vendée, l'exposition publique d'animaux reproducteurs, d'instruments et de produits agricoles qui doit avoir lieu chaque année, dans les principaux centres de la région comprenant les départements du Finistère, des Côtes-du-Nord, du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure, de la Mayenne, de la Sarthe, de Maine-et-Loire, de la Vendée, des Deux-Sèvres et de la Vienne.

Marcheur ne put résister plus longtemps au désir de calmer une impatience si vive :

— Monsieur Amédée, dit-il, affectionne tout particulièrement ces rochers.

Mais ils parlaient très-bas en ce moment, et Miot n'entendait pas une seule de leurs paroles; il allait encore se rapprocher d'eux, à tout hasard, lorsqu'un bruit de pas dirigés de son côté, quoiqu'à distance, vint lui causer une désagréable sensation. Il se glissa contre une roche dans la fougère, épaisse en cet endroit.

— Ah! ah! fit Rose sans oser lever les yeux, et voyant très-bien cependant jusqu'à un kilomètre au loin, il me semble que voici un voyageur qui traverse la forêt ?

— Oui, dit Marcheur, et il ne sait plus de quel côté se diriger depuis qu'il nous a aperçus.

Les joues de Rose étaient en feu, le cœur lui battait si fort, qu'elle ne pouvait plus parler. Elle se tut.

C'était, comme on l'a deviné, Amédée qui arrivait. Il ne s'en fallut de rien qu'il ne passât sur le corps de Miot. A travers un rideau de fougère, ce dernier reconnut son jeune collègue, et, pendant un instant, son sang mis en mouvement par cette apparition, menaça de crever ses tempes. L'amoureux mystère dont il soupçonnait vaguement l'existence se dévoilait subitement à ses yeux, mille fois plus grand qu'il ne l'avait supposé. Ce n'était plus une intrigue clandestine, menée entre chien

et loup dans le boudoir d'une quasi-comédienne, c'était un amour autorisé de la famille, représentée par la personne de M. Marcheur; c'était un préliminaire de mariage! Dans l'accablement de sa rage, Miot trouva à peine une centaine d'épithètes insultantes pour flétrir ce qu'il appelait la cynique complaisance d'un père dénaturé. Le spectacle ou seulement la certitude du bonheur d'autrui lui procurait des souffrances de damné! Dès qu'il sut à quoi s'en tenir, il mit autant de hâte à s'éloigner de ce concert d'amour, qu'il avait mis d'audace à s'en rapprocher. Réfugié dans un buisson où la lassitude l'avait forcé de s'arrêter, il tourna une dernière fois son regard venimeux vers ces joies qui faisaient son supplice, et il vit Amédée et Rose, d'abord embarrassés en présence l'un de l'autre. Il n'en put supporter davantage, et s'élança à grands pas vers la ville, se promettant, pour se consoler, de faire part à maître Cayeux de ce qu'il venait de découvrir. Mais encore, et cette pensée achevait de lui broyer le cœur, rien ne prouvait à Miot, que les faiblesses de sa nièce excusant les siennes, maître Cayeux ne le repousserait pas comme un envieux! Ce fut donc avec les plus extrêmes ménagements et en se réservant une retraite facile, qu'il fit savoir à l'avoué les sentimentales promenades de Rose et d'Amédée.

Maître Cayeux en fut agité jusqu'au fond de l'âme, et il ne put résister longtemps au besoin de savoir ce qu'il y avait de fondé dans les soupçons éveillés par Miot.

Quelques minutes avant l'heure du déjeuner, l'avoué descendit, et trouvant sa sœur, sa nièce et son beau-frère, assis autour de la table chargée de tasses, tandis que Marie donnait une flambée au lait et au café pour servir bouillant, il examina l'effet que produisait son regard sur Rose et sur Marcheur.

(La suite au prochain numéro.)

#### TAXE DU PAIN du 16 Avril.

Première qualité.  
Les cinq hectogrammes. . . . . 21 c. 66 m.  
Seconde qualité.  
Les cinq hectogrammes. . . . . 19 c. 16 m.  
Troisième qualité.  
Les cinq hectogrammes. . . . . 16 c. 66 m.

#### BOURSE DU 15 AVRIL.

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 73 50  
4 1/2 p. 0/0 hausse 65 cent. — Fermé à 93 25.

#### BOURSE DU 16 AVRIL.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 73 40.  
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 93.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M<sup>e</sup> R. BODIN, avoué à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> LECOY, et de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire en la même ville.

### A VENDRE

Par Licitation,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur,  
Le dimanche 4 mai 1856, à midi.

#### ARTICLE UNIQUE.

Un morceau de terre labourable, d'une contenance d'environ 30 ares, situé près le Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Levées, au canton du Carrefour, joignant au nord M. Lair, au midi M. Fontaine, au levant M. Boreau, au couchant M. Jamet.

Mise à prix. . . . . 1,000 fr.

#### Propriété.

Ce morceau de terre dépend de la communauté qui a existé entre la dame Marie-Louise Harrault, demeurant commune du Coudray-Macouard, et le sieur Jean Coisnin, son défunt mari. Il appartient en conséquence par indivis à ladite veuve Coisnin et aux héritiers de son mari, qui sont : la dame Anne Coisnin, épouse du sieur François Dupas, maréchal, demeurant commune du Coudray-Macouard, et le mineur René Lecomte, enfant issu du mariage du sieur René Lecomte, cultivateur, demeurant à la Violette-rie, commune de Saint-Lambert-des-Levées, avec feu Louise Coisnin, sa femme décédée ; ledit mineur René Lecomte venant par représentation de sa mère, et ayant pour tuteur naturel et légal son père sus-nommé, et pour subrogé-tuteur, le sieur Louis Coisnin, fermier, demeurant à Saint-Lambert-des-Levées.

#### Procédure.

La vente dont s'agit a été ordonnée par jugement du Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du 15 mars 1856, sur la demande formée par la veuve Coisnin et les époux Dupas, ayant M<sup>e</sup> Remy Bodin, pour avoué, contre le sieur René Lecomte père, au nom et comme tuteur de son fils, comparant par M<sup>e</sup> Chedeau, son avoué.

Ce même jugement a commis M<sup>e</sup> Leroux, notaire à Saumur, pour la vente, et a fixé la mise à prix.

Pour tous renseignements, s'adresser, soit audit M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges, qu'on peut consulter en son étude ;

Soit à M<sup>e</sup> BODIN, avoué poursuivant la vente.

Dressé par ledit M<sup>e</sup> Bodin, avoué à Saumur, le 14 avril 1856.

R. BODIN.

Tribunal de Commerce de Saumur.

#### FAILLITE DESBORDES.

Les créanciers de la faillite du sieur Hippolyte Desbordes-Pagerie, vannier et marchand de rouennerie, demeurant à Saumur, rue d'Orléans, dont les créances ont été vérifiées et affirmées, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 537 du Code de commerce, à se réunir mardi prochain 22 avril présent mois, à 8 heures très-précises du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic de ladite faillite et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Le Greffier du Tribunal,

A. DUDOUET. (246)

### A LOUER PRÉSENTEMENT

JOLIE HABITATION, JARDIN y attenante, planté de 400 arbres fruitiers. Le tout situé au Pont-Fouchard. S'adresser à M. PINEAU-PRIER.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

### VENTE DE MARCHANDISES

APRÈS FAILLITE.

Le lundi 21 avril 1856, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, chez le sieur Jean Breton-Bataillon, marchand à Saumur, faubourg de la Croix-Verte, ancienne route de Tours, à la vente publique aux enchères de toutes ses marchandises et de son mobilier, à la requête de M. Kerneis, syndic de la faillite.

Il sera vendu :

Grande quantité de toutes espèces d'étoffes, draperie, mérinos, satins, coutils, indiennes, cotons, serges, futaines, flanelles, calicots, percales, dentelles, mousselines, châles, mouchoirs, cravates, bas, chemises, pantalons, blouses, gilets, chaussettes, objets de nouveautés, mercerie, pantalons, etc., etc.

Mobilier : armoires, commodes, glaces, chaises, tables, linge, effets, comptoirs, balances, rayons, charrettes à bras et autres, et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

### JOLIE PROPRIÉTÉ

Située sur les communes de Montreuil-Bellay et de Cizay,

#### A VENDRE

A L'AMIABLE,

Elle consiste en : 1<sup>o</sup> Une maison, en bon état, avec 5 hectares 26 ares de jardins, terre et vigne, renfermés de murs en bon état, et plantés d'arbres fruitiers ;

2<sup>o</sup> Et 47 hectares environ de terre et bois, à peu près en un seul tenant. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M<sup>e</sup> POYNOT, notaire à Montreuil, ou à M<sup>e</sup> DIXMIER, huissier à Saumur. (248)

### AVIS.

On demande à emprunter, par première hypothèque, sur des Immenbles valant de deux à trois cent mille francs, 70 à 100,000 fr. à quatre un quart pour cent d'intérêt.

S'adresser à M<sup>e</sup> DUMAIN, notaire à Bouillé-Lorets, par Thouars (Deux-Sèvres). (249)

Découverte brevetée **PROCÉDÉ INFALLIBLE** Duré du Brevet 15 ANS.

### CONTRE LA COULURE DE LA VIGNE

APPROUVÉ

Par la Société centrale impériale d'Agriculture de Paris et autres Sociétés savantes.

Tout le monde le sait, le manque de vin depuis cinq à six ans n'est pas dû à la maladie de la Vigne, qui n'est que partielle et accidentelle, mais bien à la coulure, fléau de tous les temps et de tous les lieux. Après des études et des expériences suivies depuis de nombreuses années, M. TROUBAT offre à la société un moyen sûr et constaté par des documents authentiques. Son procédé et sa méthode sont un véritable et nouvel enseignement.

SOUSCRIPTION : 5 FRANCS PAR HECTARE

Payés après l'expérience réussie de la première année.

Pour tous les renseignements et les abonnements, s'adresser à M. BILLEROT, représentant de M. TROUBAT, à Saumur, rue d'Orléans, 39.

NOTA. — Les lettres devront être affranchies.

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par le Tribunal civil séant à Saumur, le cinq avril mil huit cent cinquante-six, enregistré,

Il appert :

Que la dame Marie-Euphrasie Beugin, épouse du sieur Louis Auguste Oger, marchand de parapluies, demeurant à Saumur,

A été séparée de corps et de biens d'avec son dit mari.

Dressé à Saumur, le quatorze avril mil huit cent cinquante-six, par l'avoué soussigné. (250)

CHEDEAU.

### A CEDER

DE SUITE POUR CAUSE DE SANTÉ,

Un des premiers

### FONDS D'ÉPICERIE

de détail,

Situé dans un quartier très-fréquenté de Nantes, et ayant une bonne clientèle.

S'adresser à Nantes, au bureau du Phare de la Loire, quai de la Fosse, 25, et rue Neuve-des-Capucins, 10.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur,

Le lundi 21 avril 1856, à midi, SUR LA MISE A PRIX DE 1,500 FRANCS, une

### MAISON et DÉPENDANCES,

SITUÉE AU PONT-FOUCHARD,

Près Saumur.

Composée de : Deux chambres basses, dont une à cheminée ; une cave, un petit caveau et une écurie, grenier au-dessus ; deux escaliers en pierres dures ; trois chambres hautes et un cabinet ; grenier sur les chambres ; un autre corps de bâtiment contenant deux écuries, grenier au-dessus, le tout construit en pierres et couvert en ardoises ; grand portail, puits, jeu de boules et grande cour ; une porte cochère au midi et une porte au levant sur l'ancien chemin. (238)

### A VENDRE

DE VIEUX PAPIER.

S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER PRÉSENTEMENT

OU POUR LA SAINT-JEAN,

MAISON avec Cour et Jardin, 64, Rue du Portail-Louis.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve LINACIER, rue Bodin, ou à M. LINACIER. (151)

Cabinet de M. PLUMEREAU, à Tours, rue Descartes, n<sup>o</sup> 1.

### A CEDER

Très-bon fonds de commerce faisant l'ÉPICERIE en gros et les LIQUIDES.

Affaires 300,000 francs.

S'adresser à M. PLUMEREAU. (138)

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

Une MAISON avec JARDIN, sise à Saumur, rue de Bordeaux, n<sup>o</sup> 7.

S'adresser à M. ANGIBAULT, marchand à Saumur. (160)

### A VENDRE

ou

### A LOUER

En totalité ou par parties,

LE JOLI CHATEAU DE BIZAY, Situé à 2 kilomètres de celui de Brézé et à 12 kilomètres de Saumur, sur la route de cette ville à Loudun, par Brézé.

Ce beau domaine, dont le sol très-fertile est propre à toutes les cultures, offre agrément, utilité, et revenu assuré : — servitudes en tous genres, jardins, bois et bosquets, vigne plantée de quantité d'arbres fruitiers en plein rapport, le tout en parfait état d'entretien.

Superficie close de murs, 4 hectares environ. On peut y ajouter, à la volonté de l'acquéreur, tout ou partie des autres terres, vignes et bois qui l'entourent et en dépendent.

S'adresser, pour voir les lieux et pour renseignements, au château, ou à MM. COURTOIS, notaire à Brézé, et BOUTET, à Saint-Cyr-en-Bourg, chargés de la vente. (188)

### AVIS AUX DARTREUX

La belle découverte faite par M. Dumont, ph<sup>e</sup> à Cambray, dans sa Pomme anti-dartreuse, a été reconnue bonne par l'Académie impériale de médecine, et son travail sur cet objet déposé honorablement dans les archives de cette illustre assemblée, le 4 janvier 1853.

Ce précieux Cold-Cream guérit d'une manière certaine toutes les DARTRES, TEIGNES, ULCÈRES, DÉMANGEAISONS, ETC. — Prix du Pot : 3 fr. 50 c. (Exiger le cachet DUMONT.) Dépôt : à Saumur, pharmacie de M. Damicourt, place de la Bilange ; à Angers, ph<sup>e</sup> Ménière. (59)

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

### ACHAT DE DENRÉES.

Le samedi 26 avril 1856, à la Mairie de Saumur, il sera procédé, à 3 heures du soir, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de foin à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (rue de Bordeaux, n<sup>o</sup> 2), où le public sera admis à en prendre connaissance. (229)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.